Case FRC 15068

CONVENTION NATIONALE.

DISCOURS DU MINISTRE DE LA GUERRE,

Lu le 10 Avril 1793, l'an IIe. de la République françoiſe,

A LA CONVENTION NATIONALE;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

JE viens obéir à votre décret qui me nomme miniſtre de la guerre; en acceptant, je n'ai conſulté que mon dévouement à la ſouveraineté nationale, à la liberté & à l'égalité.

Une longue ſuite de trahiſons, & la conſpiration de Dumouriez & de ſes complices, ont mis en danger la liberté; c'eſt par la guerre qu'on veut la détruire, c'eſt par la guerre qu'il faut la ſauver. Le Peuple la

THE NEWBERRY LIBRARY

ſera & la ſera bien : mon devoir eſt d'employer tous mes moyens pour en aſſurer le ſuccès.

Il vous faut connoître, Repréſentans du Peuple, l'état actuel de l'adminiſtration de la guerre : j'en mettrai inceſſamment tous les détails ſous vos yeux. Je ferai de mon mieux pour réparer les maux qui ont été faits, & je me repoſe ſur les lumières & l'équité de la Convention nationale, pour juger dans tous les temps de ce qu'il m'aura été poſſible de faire.

J. Bouchotte.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.